

26

MAR
2026

Communes

Communes de Veyrier - Enquête publique de réglementation du trafic - Place de l'Eglise et Avenue du Grand-Salève

Objet : Réglementation de la circulation

Dans la continuité de la campagne de mise à jour de la réglementation du stationnement des 2 roues motorisées (2RM), la commune de Veyrier souhaite réglementer les places 2RM sur la Place de l'Eglise en face du n°25, ainsi que sur l'avenue du Grand-Salève devant le n°19.

Le présent avis constitue une publication d'enquête publique de réglementation locale du trafic, au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 18 décembre 1987, et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989.

La commune de Veyrier invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, les observations relatives au projet susmentionné.

Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis, sur rendez-vous, à la mairie de la commune de Veyrier, Place de l'Eglise 7, 1255 Veyrier, aux heures d'ouvertures indiquées sur le site de la Mairie.